

INSTITUT DON BOSCO

CALCUL DE L'INDEX DE L'EGALITE FEMMES – HOMMES

1^{er} mars 2022 (année 2021)

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir des **5 indicateurs suivants** :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points, dans un délai de 3 ans.

Détail du calcul de l'index pour l'Institut Don Bosco (données de l'année 2021) :

Résultat final de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Résultat final en % après application du seuil de pertinence à chaque catégorie* 0,39

Population envers laquelle l'écart est favorable* Hommes ▼

Nombre de points obtenus à l'indicateur 39

Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur les écarts de taux d'augmentations individuelles est-il calculable ?

- oui
- non

Écarts de taux d'augmentations obtenus par CSP en %

Ouvriers 0

Employés 0

Techniciens et agents de maîtrise 0

Ingénieurs et cadres -1,9

Résultat final en %* 0,31

Population envers laquelle l'écart est favorable* Femmes ▼

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur* _____

Nombre de points obtenus à l'indicateur 20

Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur les écarts de taux de promotions est-il calculable?

- oui
- non

Écarts de taux de promotions obtenus par CSP en %

Ouvriers 0

Employés 0,9

Techniciens et agents de maîtrise 0

Ingénieurs et cadres -5,9

Résultat final en %* 0,29

Population envers laquelle l'écart est favorable* Femmes ▼

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur* — ▼

Nombre de points obtenus à l'indicateur 15

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

L'indicateur est-il calculable ?

- oui
- non

Résultat final en %* 100

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur*

—



Nombre de points obtenus à l'indicateur 15

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté* 3

Sexe des salariés sur-représentés* Femmes ▼

Nombre de points obtenus à l'indicateur 5

Niveau de résultat global

Total des points obtenus 94

Nombre de points maximum pouvant être obtenus 100

Résultat final sur 100 points 94